

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025 À 20H00

Le jeudi 20 novembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 14 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

Présents : MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, C. PHILIBERT, H. GIROUD, S. MARION, R. PERROT et Mmes G. BELLIER, V. BILLAMBOZ, A. CHORIER, C. DAMOTTE, F. EHRLER, C. GUILLAUD, M. LOPES, B. RABATEL et M. F. RATTIER.

Absente : P GUILLET.

Secrétaire de séance : M-F RATTIER.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025

Demande de modification transmise par M. PERROT concernant le point 3 « Demande de subvention de l'Association Les Gazelles Iséroises en 4L » :

Avant : La présente demande de subvention est donc rejetée par le conseil municipal. La commune pourra néanmoins relayer les informations sur Panneau Pocket.

Après : La présente demande de subvention est donc rejetée par le conseil municipal. Toutefois, la commune diffusera l'information sur Panneau Pocket ainsi que dans le bulletin municipal afin de porter à la connaissance de la population le projet et l'appel à soutien individuel.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques sur le dernier procès-verbal à approuver.

✓ **Décision du conseil municipal : Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité d'inscrire dans le procès-verbal : « La présente demande de subvention est donc rejetée par le conseil municipal. La commune pourra néanmoins relayer les informations. »**

2- FINANCES : Mise à jour de la régie de recettes « Recettes diverses »

a) Mise à jour de la régie de recettes « Recettes diverses » :

La secrétaire de mairie informe le conseil municipal que suite au dernier contrôle de la régie de recettes effectué par Monsieur le Trésorier de Saint-Marcellin en date du 29 septembre, il nous faut regrouper dans une seule délibération tout ce qui peut être enregistré dans les différentes régies. Il s'agit des :

- Location des salles municipales,
- Location de matériel,
- Photocopies,
- Concessions de cimetière et cases de columbarium,
- Droit de stationnement des forains et vendeurs itinérants,
- Droits d'entrée aux spectacles organisés par la commune.

Il est proposé de rénover la régie en incluant :

- La gestion des cautions (réception, l'enregistrement, conservation et restitution),
- La possibilité de payer par virement,
- Un montant d'encaisse plus élevée : 3 000 € (actuellement de 1 220 €).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Question de Mme EHRLER : Est-ce que les cautions pourraient être payées par virement ?

Réponse de la secrétaire, régisseur : On ne sait pas encore comment cela fonctionne avec les banques mais s'il n'y a pas de contraintes techniques, cela pourrait être mis en place pour faciliter la gestion de la régie.

✓ **Décision du conseil municipal : approuvé à l'unanimité.**

b) Fixation des tarifs de la billetterie pour le spectacle de la MC2 du 10 décembre :

Une délibération est nécessaire pour fixer les tarifs de la billetterie avant chaque spectacle organisé par la commune. En vue de la représentation théâtrale « Mon prof est un troll » de la Tournée en Isère de la MC2 de Grenoble, le mercredi 10 décembre, il convient donc de fixer le prix des billets.

Trois tarifs sont proposés sont :

- Tarif normal : 10 €,
- Tarif réduit : 5 € pour les -18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi,
- Gratuité pour les invités.

Les tarifs sont ceux appliqués les deux saisons précédentes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider les tarifs présentés.

✓ **Décision du conseil municipal : validé à l'unanimité.**

3- FINANCES : Création d'une régie d'avance

Le trésorier rejetant actuellement tout règlement de factures lié à ce type d'acquisition, nous devons créer une régie d'avance afin de pouvoir acheter des chèques cadeaux. Pour la bonne gestion de cette régie d'avance, nous devons nommer un régisseur.

Il est possible d'ajouter à cette régie, d'autres dépenses de type :

- Alimentation (compte 60623),
- Produits de traitement et pharmacie (compte 60624),
- Fournitures d'entretien (compte 60631),
- Fournitures de petits équipements (compte 60632),
- Fournitures administratives (compte 6064),
- Autres matières et fournitures (compte 6068),
- Fêtes et cérémonies (compte 623).

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est de 2 000 € et il disposera d'une carte bancaire pour régler les dépenses énumérées plus haut.

La gestion, la distribution et le suivi des stocks des chèques Bi-Happy Shopping devront être inscrits dans la délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

La création d'une nouvelle régie devra être prise en compte dans la partie Rifseep « responsabilité du régisseur », puisque seule la régie de recettes figure dans la délibération actuelle. La délibération actuelle sera modifiée pour 2026.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

4- FINANCES : TE 38 – Validation des travaux d'enfouissement Route du Dauphiné – réseau de distribution publique d'électricité et télécommunication

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : COMMUNE
GILLONNAY
Affaire n° 24-002-180
Enfouissement BT-TEL Rte du Dauphiné TR2**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 207 888 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 171 223 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **36 665 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif, - de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **207 888 €**
Financements externes : **171 223 €**
Participation prévisionnelle : 36 665 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

36 665 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80% puis solde)

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **28 795 €**
Le montant total des financements externes s'élèvent à : **0 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 2 203 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **26 592 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif, - de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **28 795 €**
Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 28 795 €

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

5- FINANCES : TE 38 – Validation des travaux d'enfouissement Route du Dauphiné – réseau éclairage public

Le point est supprimé, la délibération ayant été prise le 19 décembre 2024.

6- RECENSEMENT DE LA POPULATION : Autorisation de recrutement de 2 agents recenseurs vacataires pour l'enquête de recensement de la population 2026 et détermination de leur rémunération

Mme BILLAMBOZ rappelle l'organisation du recensement.

La commune doit effectuer le recensement de ses habitants en janvier et février 2026 et doit pour se faire recruter deux agents recenseurs pour effectuer l'enquête auprès de la population. Il leur sera attribué à chacun une zone comportant au maximum 300 foyers. En amont, les deux agents suivront en janvier une formation de deux demi-journées (à Brézins). Ils feront une tournée de reconnaissance et déposeront dans les boîtes aux lettres une notice explicative.

La collecte des données aura lieu du 15 janvier au 14 février. Les recenseurs tiendront à jour un carnet de collecte. Les recenseurs sont soumis à la confidentialité et doivent faire le maximum pour rassembler le maximum de données.

La dotation de l'Etat pour financer le recensement s'élève à 1863 €.

Il est proposé d'indemniser les agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € brut par feuille logement complétée et validée (562 logements sur la commune),
- 0.50 € brut supplémentaire pour l'état d'avancement et la qualité de la collecte,
- 50 € brut par demi-journée de formation,
- 50 € brut pour la tournée de repérage,
- 50 € brut pour les frais de déplacement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter 2 agents recenseurs et fixer leur rémunération comme indiqué précédemment.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

7- AFFAIRES GENERALES : Mise à disposition de la Licence IV de débit de boissons à GIRON Traiteur à compter du 1^{er} janvier 2026, sous le mode de la location-gérance

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de mettre à disposition de GIRON Traiteur la licence IV de débit de boisson, propriété de la commune, gérée précédemment par l'Auberge des 4 Vents, jusqu'à sa fermeture fin septembre 2023.

La licence peut rester inactive pendant cinq ans. L'entreprise Giron Traiteur nous a fait part de son souhait de la reprendre, sous le mode de la location gérance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le tarif proposé est de 500 € par an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

8- RESSOURCES HUMAINES : Participation de l'employeur à la mutuelle santé et à la prévoyance des agents à compter du 1^{er} janvier 2026

Madame RABATEL rappelle que la commune participe actuellement à hauteur de 10€ par agent et par mois à la Mutuelle santé des salariés et à 20€ par agent et par mois pour la Prévoyance.

Le conseil municipal est appelé à débattre et à déterminer les montants à verser à partir du 1^{er} janvier 2026 pour :

- La participation à la mutuelle santé,
- La participation à la prévoyance.

✓ **Décision du conseil municipal : 15 € pour la Mutuelle et inchangée pour la Prévoyance (20€).**

9- QUESTIONS DIVERSES

Culture : Mme Rattier fait un point sur les derniers événements : le succès mitigé du festival de théâtre Bièvre en scène en octobre, le succès des trois représentations du spectacle 2081 de la Compagnie de l'Arbre qui ont affiché complet en novembre.

Elle rappelle :

- la matinée porte-ouverte de la bibliothèque samedi 29 novembre de 9h à 12h et la lecture à voix haute des « Souffleuses d'histoires » ce même jour sur le thème de l'enfance à la bibliothèque à 10h,
- le spectacle théâtral « Mon prof est un troll » de la Tournée en Isère de la MC2 de Grenoble, mercredi 10 décembre, qui nécessitera la présence d'une aide ponctuelle pour le déchargement du décor en début d'après-midi et le chargement après le spectacle,
- la soirée dédicace du livre de M. PETIT Jean vendredi 30 janvier à 20h,
- la soirée théâtre de la Troupe de Meyrié samedi 31 janvier 2026.

Repas des aînés : samedi 13 décembre et distribution des colis dimanche 14 décembre.

Marché de Noël du Sou des écoles : vendredi 12 décembre à partir de 18h avec feu d'artifice à 20h.

Repas de Noël à l'école : vendredi 19 décembre. Pour les volontaires, l'équipe du périscolaire aura besoin d'aide de 11h à 14h.

Sécurisation de l'école : lancement des travaux dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité mercredi 3 décembre et mercredi 10 décembre.

Dates des prochaines réunions :

- Conseil municipal : jeudi 18 décembre à 20h,
- Commission de contrôle des listes électorales : vendredi 28 novembre à 9h,
- Commission Vie du Village et Vie associative : lundi 1^{er} décembre à 20h avec les associations pour la programmation du calendrier des manifestations 2026,
- Commission Urbanisme : jeudi 4 décembre à 19h,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.